



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 10 mai 2023 – 20h15 – Grande Salle de Gimel**

Présidence : Monsieur Andrea TASINATO

Personnes excusées : Mmes Sandra DELAFONTAINE, Stéphanie LE COULTRE, Corrie WEBER et Sandrine WINKELMANN ainsi que MM. Sebastien DEBONNEVILLE, Vincent FRUTIGER, Jérôme MAGNIN, Simon NOBLE, Saverio NUTRICATO, Jean-Michel RENAUD. M. le Syndic Philippe REZZONICO est également excusé.

Personne absente : aucune

* * *

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le vice-Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Le Président cite un passage du discours du Conseiller fédéral Alain BERSET à l'occasion du Nouvel An "*Il est important de prendre des responsabilités, nous n'allons pas pouvoir régler tous les problèmes. Mais nous pouvons contribuer à les résoudre*".

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **40** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

En préambule, le Président invite l'assemblée à se lever pour rendre un hommage silencieux à feu **M. Hans HOFER**, père de Mme Doris CHRISTEN, conseillère communale et Présidente de la commission des finances ainsi qu'à feu **Mme Berthe REYMOND**, mère de M. Philippe REYMOND, Municipal.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. **Adoption du procès-verbal** du 28 mars 2023
2. **Communications** du Bureau
3. **Présentation du réseau d'eau** par le bureau SH Ingénieurs Sàrl, ingénieur-conseil
4. **Préavis 02-2023** portant sur la "**Rénovation des séparatifs eaux claires – eaux usées** des secteurs Manège et Publoz" – Rapport de la commission ad hoc
5. Dépôt du **préavis 03-2023 "Comptes 2022"**
6. **Postulat 01-2022 "Pour une vision claire et pérenne du parc immobilier communal"** – Réponse de la Municipalité
7. **Informations** de la Municipalité
8. **Divers et propositions individuelles**



1. Adoption du procès-verbal du 28 mars 2023

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité, moins une abstention. Le Président remercie son rédacteur.

2. Communications du bureau

Le Président signale la fin de l'exercice de l'armée « Lux 23 » qui a eu lieu du 1^{er} au 9 mai 2023. Le Lieutenant-Colonel Maxime FONTAINE remercie la population pour sa compréhension et lui présente ses excuses pour les désagréments que cet exercice a pu causer.

Des remerciements sont adressés aux organisateurs et participants de l'Atelier de Gospel qui s'est tenu du 2 au 6 avril ainsi qu'à l'occasion du concert annuel de l'Harmonie le 29 avril dernier.

Des félicitations sont adressées au SDIS Aubonne-Gimel-Rolle qui a participé au concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers qui s'est tenu le 6 mai à la Vallée de Joux. Une deuxième place a été remportée dans la catégorie motopompes automatiques ainsi qu'une troisième place dans la catégorie motopompes traditionnelles.

Dates à venir

- 13 mai 2023 : **le ski club de Gimel** organise « La grande aventure VTT » qui consiste en un tour à vélo d'environ 40 km au Pied du Jura.
- 18-21 mai 2023 : **29^{eme} fête cantonale des musiques vaudoises** à Gimel.
- 26 mai 2023 : **Gimel apéro** organisé par la société de tir sportif de Gimel.
- 4 juin 2023 : **Serge KURSNER** vous accueille à l'occasion d'une journée « portes ouvertes ».
- 14 juin 2023 : **AG de l'ADIG** suivie d'une conférence introduite par le photographe et reporter animalier Julien Regamey sur le thème « A pas de loups ».
- 18 juin 2023 : **votations fédérales**.
- 22 juin 2023 : dernière séance du Conseil communal avec visite du zoo de la Garenne.

3. Présentation du réseau d'eau par le bureau SH Ingénieurs Sàrl, ingénieur-conseil

M. Laurent GUIGNARD présente M. Sylvain HALDIMANN, ingénieur hydraulicien EPF, nouveau conseil de la Commune après le départ à la retraite de M. ANSERMET. M. HALDIMANN est également mandaté à l'échelle régionale pour la mise à jour du Plan directeur de la distribution des eaux. Il apparaissait important à la Municipalité d'offrir au Conseil communal une information sur cette thématique ainsi que sur l'état des réflexions concernant les évolutions futures.

La présentation faite par M. Sylvain HALDIMANN n'est pas restituée dans le présent PV mais est jointe en annexe à celui-ci.

Mme Isaline PROBST SCHAER : concernant la planification du plan directeur, est-ce qu'un chapitre sera dédié aux épisodes de sécheresse qui s'accroissent en raison des changements climatiques ? Est-ce que des mesures sont envisagées telles qu'un débit minimum ou des restrictions qui seraient corrélées à ces débits minimums ?

M. HALDIMANN : cette thématique fait partie intégrante du rapport du plan directeur. L'évaluation des ressources se fait en considération des débits moyens et maximaux. Ce sont ces débits d'étiages qui constituent les données les plus solides pour pouvoir planifier l'approvisionnement. Les mesures proposées tiennent compte de l'impact du



changement climatique en permettant de s'y adapter, sans pouvoir le changer.

Mme Isaline PROBST SCHAER : souhaite savoir si nous disposons déjà d'une planification élaborée.

M. Laurent GUIGNARD : en matière d'eaux usées, l'objectif est de limiter l'engorgement d'eaux claires dans le réseau des eaux usées. Sans l'angle des sécheresses, cela a pour conséquence de plus grands débits. Une fois la planification achevée, elle sera présentée au Conseil communal.

M. Olivier SCHAER : remercie M. HALDIMANN pour sa présentation et relève le point portant sur la volonté d'augmenter les capacités d'infiltration des eaux. Cela offre des opportunités en termes d'économie de maintien de surfaces imperméabilisées et remet à disposition de l'eau dans le terrain pour l'agriculture. Est-ce que la Municipalité y voit des synergies possibles avec le futur PECC¹ puisqu'il pourrait y avoir des mesures en lien avec l'utilisation du sol ou le revêtement de sol en adéquation avec les questions environnementales ? Des discussions entre M. HALDIMANN et la commission climat et environnement seraient intéressantes.

M. Laurent GUIGNARD : une mesure envisagée consiste à créer une zone d'infiltration dans le secteur "Baumettes". Il existe à cet endroit d'anciens tuyaux d'avant le séparatif des eaux qui traversent les parcelles jusqu'à la forêt située en aval, propriété de la Commune. Cela permettrait de dévier vers la forêt l'équivalent de 100L/seconde en période de pluie permettant l'infiltration d'eau et la création d'un biotope. La volonté communale est vraiment de favoriser la conservation de l'eau où elle tombe plutôt que de l'évacuer plus loin.

Mme Sophie CROISIER : demande une précision au sujet de la présentation de M. HALDIMANN. Lorsque l'on parle de 510 abonnés, fait-on référence au nombre de compteurs d'eau ?

M. Sylvain HALDIMANN : répond par l'affirmative.

4. Préavis 02-2023 portant sur la "Rénovation des séparatifs eaux claires – eaux usées des secteurs Manège et Publoz" – Rapport de la commission ad hoc

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc RICHARD, rapporteur, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture des conclusions et fait passer l'objet au vote.

Par **39 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTIONS**, le préavis 05-2022 est accepté.

M. Laurent GUIGNARD : remercie le Conseil communal pour ce vote et se réjouit de pouvoir faire avancer ce dossier de manière concrète. A noter qu'une mise à l'enquête doit encore intervenir avant de pouvoir faire débiter cette réalisation.

5. Dépôt du préavis 03-2023 "Comptes 2022"

Le Président passe la parole à M. Philippe REYMOND qui donne lecture des conclusions du préavis.

Ce préavis sera traité par la commission de gestion qui donnera lecture de son rapport à l'occasion de la séance du Conseil communal du 22 juin 2023.

¹ Plan énergie et climat communal



6. Postulat 01-2022 "Pour une vision claire et pérenne du parc immobilier communal" – Réponse de la Municipalité

Le Président passe la parole à M. Philippe REYMOND qui donne lecture des conclusions du rapport.

Le Président informe que conformément à la procédure en la matière, le rapport municipal en réponse au postulat doit être renvoyé auprès d'une commission ad hoc chargée de rapporter auprès du Conseil communal. La commission, nommée par le Bureau, se compose comme suit :

Commissaires
M. Gregory DUBOIS
Mme Doris CHRISTEN
Mme Sophie CROISIER
M. Nicolas GOLAY
M. Corentin PASCHE
M. David WYSS
M. Julien WOLF

7. Informations de la Municipalité

M. Philippe REYMOND :

Les travaux de la **Route d'Aubonne** entament une phase sensible qui impacte la circulation routière avec la pose de feux de circulation. Le dispositif sera toutefois suspendu pendant la Fête cantonale des musiques vaudoises.

Une étude est actuellement en cours visant l'introduction d'une **limitation à 30km/h** dans certains quartiers du village. Une séance de travail avec les Autorités compétentes est prévue le 24 mai 2023.

Une rencontre avec la **commission des routes** est intervenue il y a une dizaine de jour, l'occasion de faire le point sur les affaires en cours.

Suite au départ à la retraite de M. Armand VONNEZ avec effet au 31 mai 2023, la Municipalité a engagé **Mme Delphine DUPERTUIT** au poste de technicienne au service de l'urbanisme et des routes. Elle travaillait jusqu'alors dans un bureau de géomaticien.

Mme Anne-Laurence BERGER :

M. Nicolas KONRAD a présenté sa démission du poste de responsable de la conciergerie. Une mise au concours est en cours afin de le remplacer dans la perspective d'une prise de fonction au 1^{er} novembre 2023 permettant une transition en douceur.

A l'occasion de la dernière séance du Conseil communal, il avait été annoncé la production d'un rapport par l'entreprise externe afin de faire un bilan des premiers mois d'exploitation de la **déchèterie**. Celui-ci a été reçu hier seulement, ne permettant de ce fait pas une restitution détaillée. On relèvera toutefois que le personnel a suivi une formation sur le traitement des déchets spéciaux. Une seconde formation est également prévue et



portera sur les relations avec les usagers. Le personnel de la déchèterie a contrôlé 70% des accès à la déchèterie durant le 1^{er} mois d'exploitation, 45% le second mois et 15% le 3^e mois. Une attention est désormais portée sur les nouveaux arrivants ainsi qu'aux véhicules immatriculés hors canton. Pour les encombrants (déchets de >60 cm), un grand nombre de déchets (env. 7,7 m³ pour 310 kg) ne respectent pas le gabarit et devraient se trouver dans les sacs poubelles taxés. Le tri entre le papier et le carton n'est pas toujours bien fait, constat qui a été relevé d'ailleurs par la SADEC². Il est rappelé qu'il est interdit, pour des raisons de sécurité, de récupérer des objets situés dans les bennes. Des points de collectes pour le Sagex (29 m³ collectés), les canettes en alu et le fer blanc ont été installés. La signalétique sera prochainement améliorée. L'affectation d'une benne pour les petits déchets de jardin est à l'étude. Mme Valérie BAUDET occupera la fonction de référente pour la déchèterie. Elle sera présente au moins deux fois par mois pour vérifier la bonne application du cahier des charges et répondra aux questions des usagers. Un écran d'affichage sera installé afin de transmettre certaines informations (horaires d'ouverture, statistiques, nouveautés, etc.). Au 1^{er} trimestre 2023, les encombrants totalisaient 21,39 tonnes (contre 30,46 tonnes en 2022 sur la même période). Un second rapport a été demandé visant une analyse sur l'entier du 1^{er} semestre 2023.

M. Laurent GUIGNARD :

Les travaux sous-terrains extérieurs de l'**UAPE** sont à présent achevés, notamment avec la déviation d'une conduite d'eau claire de 50cm de diamètre. L'ancien Foyer de la cantine est en cours de démantèlement.

Concernant les travaux de la **chaufferie du Marais**, la nouvelle chaudière a été installée. Une fois les accumulateurs livrés (entre le 8 et le 12 mai 2023), il sera possible de remblayer et de reposer les dalles. La mise en service est prévue pour le 16 octobre prochain.

8. Divers et propositions individuelles

M. Marcel GROSJEAN : souhaite interpeller la Municipalité sur un **nettoyage des fontaines** respectueux de l'environnement. Pour rappel, une pollution de la Saubrette intervenue en 2020 a causé la perte de nombreux poissons à la suite du nettoyage au chlore d'une fontaine à Saubraz. En mars 2022, la DGE³ a rédigé un fascicule portant sur l'utilisation des produits chlorés. En substance, l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression ainsi qu'une brosse à récurer constituent le seul matériel adéquat. En cas d'utilisation de produits chimiques (dont les dosages doivent être respectés), le bon usage consiste à boucher l'évacuation des eaux de la fontaine afin de pouvoir récupérer le contenu d'eau par pompage et le verser dans une canalisation d'eaux usées et de rappeler que le chlore constitue un puissant agent toxique nocif pour la faune aquatique. Est-ce que la Commune de Gimel utilise exceptionnellement des produits chlorés pour le nettoyage de ses fontaines ? Si oui, les employés concernés appliquent-ils les recommandations de la DGE ? Enfin quels sont les pictogrammes mentionnés sur les produits d'entretien utilisés ? Si la Commune devait utiliser des produits chlorés, une invitation est faite de cesser immédiatement leur utilisation. Si tel ne devait pas être le cas, tout incident résultant d'une mauvaise utilisation devrait être dénoncé pénalement. De plus, le personnel communal devrait être en droit de refuser l'utilisation de tels produits.

M. Laurent GUIGNARD : rappelle que la disposition légale y relative est inchangée depuis 1991 et ajoute qu'il est interdit de rejeter des substances toxiques dans les ruisseaux. Une procédure sur l'emploi de produits chlorés existe depuis longtemps. Jusqu'à présent, en cas d'utilisation de chlore, il convient d'ajouter un produit de type "stop chlore" visant à en neutraliser les effets. L'eau est ensuite contrôlée avant d'être rejetée dans les eaux claires. L'information de la DGE de mars 2022 citée par M. Grosjean est accompagnée d'une fiche technique (datant de

² Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte

³ Direction générale de l'environnement



Conseil communal de Gimel

novembre 2022) laquelle comporte encore la mention "va être publiée bientôt". Ainsi, la grande majorité du nettoyage des fontaines se fait au Kärcher et à la brosse à récurer. Dans des situations particulières, il peut arriver que du chlore soit utilisé. L'emploi de ces produits est toujours fait de manière consciencieuse et en respectant les procédures publiées en l'état. Enfin, M. GROSJEAN est invité à s'adresser au personnel communal de manière courtoise.

M. Julien WOLF : relève la présence de **poteaux sur la route de Bauloz** à la hauteur de la zone de descente de luge en hiver. Que signifient-ils ?

M. Laurent GUIGNARD : l'emplacement est situé en zone S1 de protection des eaux. La réglementation actuelle interdit l'accès au bétail et au stationnement de machines raison pour laquelle la zone est ainsi délimitée à cet emplacement (environ 20mx40m). Il s'agit de mesures prises à la suite du contrôle de l'auto-contrôle des eaux réalisé l'année dernière. Dès que le puits de l'Ezilière sera repris par la Commune, un travail similaire sera entrepris dans cette autre zone.

M. Denis HUMBERT : informe que la **commission des routes** s'est réunie à la fin du mois d'avril. L'état du réseau routier a notamment été évoqué et elle se réjouit de poursuivre ses échanges avec la Municipalité au sujet des projets à venir. Constate également que les **misés à l'enquête publique** ne figurent plus sur le site internet de la Commune ?

M. Philippe REYMOND : informe que le départ à la retraite de M. VONNEZ n'est pas sans impact sur la mise à jour du site internet dont il avait la pleine connaissance. Une phase de transition est actuellement en cours.

M. Marcel GROSJEAN : sur la face ouest de la **salle omnisports**, des plaques sont enlevées, qu'en est-il ? Au pied de l'escalier de secours, une ouverture est également présente depuis cinq mois au moins.

Mme Anne-Laurence BERGER : explique que des infiltrations d'eau sont constatées lesquelles remontaient le long des plaques. Des sondages ont été réalisés pour voir l'étendue du problème. La salle omnisports n'est plus sous garantie. Une demande a été faite auprès de l'architecte, aujourd'hui à la retraite. Ses dossiers n'ont pas été remis ce qui complique les investigations.

M. Stéphane BOURGEOIS : revient sur les propos de M. Philippe REYMOND concernant l'étude de zones à 30 km/h. Est-ce qu'une telle réflexion est également en cours sur les **zones dites de rencontre** (20 km/h) dans les quartiers résidentiels ? Concernant les travaux de la route d'Aubonne, la Municipalité a fait part précédemment de réflexions quant à l'emplacement des **arrêts de bus dans le secteur du Prunier**, qu'en est-il aujourd'hui ?

M. Philippe REYMOND : un rendez-vous est prévu le 24 mai 2023 avec la DGMR⁴ pour évoquer un projet de plan directeur portant sur les limitations de vitesse dans le village. Comme vous le savez peut-être, le canton a simplifié certaines démarches portant sur la création de zones 20 ou 30km/h. Un retour sera fait auprès du Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2023.

Concernant les travaux de la route d'Aubonne, la partie des travaux la plus conséquente arrive à son terme. La SEFA a profité de l'ouverture de la route pour étendre son réseau de fibre optique. Pour ce qui concerne l'emplacement de l'arrêt de bus, la Commune est dans l'attente d'une décision de la DGMR. Il est pour l'heure hâtif de confirmer l'emplacement définitif des arrêts de bus. Les Communes de Saubraz et Gimel militent pour un emplacement situé sur la route de Saubraz en vue de l'horaire 2025.

M. Olivier SCHAER : revient sur l'une de ses précédentes interventions portant sur l'opportunité d'inscrire un point à l'ordre du jour portant sur le **financement des mesures du PECC**. Après réflexion avec certains membres du Conseil communal, il est apparu que cette demande était encore prématurée. Et de rappeler qu'en fonction des mesures adoptées dans le cadre du PECC, des lignes budgétaires devraient être allouées d'où l'importance

⁴ Direction générale de la mobilité et des routes



Conseil communal de Gimel

d'adopter une posture proactive.

M. Heinz FORRER : rappelle qu'un plan PECC intercommunal a été lancé avec le Commune de St-Oyens. Une demande de subvention a été faite auprès du canton qui a répondu positivement au mois d'avril dernier. La planification du PECC (y compris sur les aspects financiers) est actuellement en cours avec la Commune de St-Oyens.

Mme Sophie CROISIER : concernant les "**déchets verts**", est-ce qu'il y a toujours une entreprise qui reprend ces déchets pour faire du compost ou du biogaz ?

Mme Anne-Laurence BERGER : confirme que l'entreprise Germain Biogaz SA, à St-George, continue de venir chercher ces déchets. Il y a un problème avec les jus de gazon car la déchèterie n'est pas équipée d'un dispositif permettant sa récupération. A noter qu'une réflexion concernant la possibilité d'instaurer en 2023 une "tournee de déchets vers" est à l'étude avec le concours de l'entreprise Germanier à Lavigny.

Mme Sophie CROISIER : revient sur la problématique des jus qui est également présente dans le monde agricole. Lors de la conception de la nouvelle déchèterie, cette question n'a-t-elle pas été étudiée ?

Mme Anne-Laurence BERGER : n'a pas participé à l'élaboration du projet. Aujourd'hui, on recherche des solutions pratiques pour remédier au problème.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h45.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin

Annexe au PV : présentation de M. Sylvain HALDIMANN, ingénieur hydraulicien EPF